DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260702-20260706-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 2 juillet à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 13

V. Elshout, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, J. Brézel, C. Duchêne, M. Franco Sanhez, C. Guilment

Etaient absents : 0

Etaient excusés : 0

Monsieur Chesnel a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 25 juin 2026

Date d'affichage : 26 juin 2026

****

Délibération 2026-07-06

Objet : Tarifs redevance assainissement 2027 foyers ayant un puits et utilisation le réseau d'assainissement collectif

Le conseil municipal maintient sa décision de recueillir la redevance assainissement auprès des foyers, propriétaires **et** locataires, utilisant leurs puits pour leurs besoins personnels et rejetant dans le réseau collectif d'assainissement.

Le conseil municipal fixe à 30 m3 par personne résidant au foyer, la redevance à collecter, à laquelle il faudra déduire la consommation d'eau N-1, multipliée par le tarif au m3 soit 1.95 €.

Pour les foyers qui ne feront pas fait l'objet de facturation de consommation d'eau, le tarif de la prime fixe annuelle s'appliquera, à savoir 50 €.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

MAIRIE DE CHAUVIGNE ★ ILLE-ET-VILAINE ★